

Le Programme de droit en 1^{ère} STMG

4 Thèmes

- Thème1 : Qu'est-ce que le droit ?
- Thème2 : Comment le droit permet-il de régler un litige ?
- **Thème3 : Qui peut faire valoir ses droits ?**

Ch7 - La personne physique

Ch8 - La personne morale et le patrimoine

Ch9 - La capacité et l'incapacité



Th3 : Qui peut faire valoir ses droits ?

» Ch7 - La personne physique

Notions abordées

- Nom
- Genre
- Domicile
- Nationalité
- Statut de l'animal

Pour être capable :

- d'identifier et de qualifier une personne juridique.
- de distinguer une personne physique et une personne morale.
- d'analyser les conséquences de la personnalité juridique.
- d'identifier les attributs d'une personne physique



I- Quels sont les éléments d'identification de la personne physique ?

Page 74, Doc. 1 et 2 : Les rédacteurs du journal du lycée n'ont pas la chance de faire du Droit... ils s'interrogent sur la notion de **personne** en Droit à la suite d'une publication des différentes nouvelles relatives à l'animal, à la nature et au robot développant l'idée d'un élargissement de la notion de personne titulaire de droits. Ils vous contactent, ils ont besoin de vos connaissances pour rédiger un 1^{er} article intitulé « *Qu'est-ce qu'une personne pour le droit ?* ».

Recherchez les critères juridiques d'identification des personnes physiques
Le nom, le prénom, la date de naissance.

Le genre fait l'objet de récentes discussions: le monde s'est construit sur la distinction entre homme et femme tant du point de vue physique et médical que du point de vue juridique. Dans des cas très rares, la biologie montre que le genre n'est pas en conformité avec l'apparence physique de certaines personnes, voire que celui-ci est indéterminé ou indéterminable. Jusqu'à présent, ce troisième genre ou genre neutre n'est pas reconnu par le droit. Par ailleurs, certaines personnes subissent des opérations chirurgicales plus ou moins lourdes et/ou suivent des traitements hormonaux pour « changer » de genre. Le droit reconnaît ce changement de genre sous certaines conditions.

I- Quels sont les éléments d'identification de la personne physique ?



Les éléments d'identification de la personne juridique

PERSONNE PHYSIQUE

- Nom de famille et prénom
- Sexe
- Domicile

Recherchez pourquoi la détermination du moment précis de la vie et de la mort n'est pas uniquement une question juridique

Les conceptions morales, philosophiques ou religieuses peuvent déterminer que la vie commence dès la rencontre entre l'ovule et le spermatozoïde ou bien qu'elle ne commence que lorsque l'enfant est né viable. La date limite fixée par la loi pour une interruption de grossesse est de 12 semaines.



<https://www.vie-publique.fr/loi/276586-loi-2-mars-2022-renforcer-droit-avortement-delai-porte-14-semaines>

Indiquez quel est le choix qui s'offre aux parents pour donner un nom à leur enfant

Les deux parents ayant reconnu l'enfant ont un triple choix pour décider du nom que portera cet enfant :

- le nom du père ;
- le nom de la mère ;
- les deux noms du père et de la mère accolés, mais un seul nom de famille par parent.

Le choix du nom de famille s'effectue par une déclaration conjointe de choix de nom qui doit être faite par écrit, et remise à l'officier de l'état civil du lieu de naissance lors de la déclaration de naissance.

En revanche, il faut que les deux parents tombent d'accord sur le nom de l'enfant, sinon, c'est le nom du père qui lui sera donné. C'est la loi antérieure à celle du 6 juillet 2005 qui s'applique alors : l'enfant reçoit le nom de son père, s'il l'a reconnu. Le terme patronyme retrouve ici tout son sens : le nom du père (et bat à nouveau en brèche les avancées pour l'égalité des sexes).

Expliquez pourquoi le nom n'est pas un élément suffisant d'identification de la personne physique

De nombreuses personnes peuvent porter le même nom. La combinaison nom plus prénom est probablement moins fréquente mais n'est pas rare pour les noms les plus courants.

Certaines personnes portent donc plusieurs prénoms pour faciliter l'identification aussi bien que pour transmettre les prénoms des ancêtres

FILIATION : lien juridique entre deux personnes (un enfant et sa mère, son père ou ses 2 parents).
Déclaration (acte civil), reconnaissance, adoption..

Page 75, Doc. 5

Expliquez la différence entre attribution et acquisition de la nationalité française

La nationalité est un lien de droit entre une personne et un État.

L'attribution est la reconnaissance de la nationalité en fonction de critères précis.

La naturalisation permet d'acquérir la nationalité au cours de l'existence par une demande expresse d'un individu qui souhaite être naturalisé. Cette acquisition de la nationalité est soumise à des critères de plus en plus restrictifs dans les différents pays occidentaux.

Recherchez les enjeux de la réglementation de la nationalité

En France la nationalité n'est pas une condition pour obtenir des droits sociaux.

L'enjeu principal est le contrôle des nationaux susceptibles de participer aux élections.

Participer aux élections est un droit électoral, soumis à la nationalité française.

II- Existe-t-il d'autres personnes juridiques ?



